

Séance du 16 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Mme Durruty, présidente de séance, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Taieb, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Durruty ; Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Laiguillon à M. Salducci ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à Mme Destin ; Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray ; Mme Aragon à Mme Herrera-Landa ; Mme Capdevielle à M. Etcheto.

EXCUSE : M. Soroste.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Taieb présente le rapport suivant :

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION – Demande de subvention auprès du Réseau Appui Parents 64 (RAP64) et de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2017.

Dans le cadre de sa démarche de coordination de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, la commune de Bayonne organise des actions à destination des familles pour les accompagner dans leur fonction parentale, et participe au réseau animé par le Réseau Appui Parents (RAP).

Le soutien de ce réseau permet de développer des actions vers de nouvelles familles, en s'appuyant sur les principes de la Charte des Initiatives Réseau Appui Parents suivants :

- Valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents,
- Favoriser la relation entre les parents,
- Privilégier les supports où les parents sont présents et s'impliquent,
- Prendre appui sur le réseau mobilisable et compétent.

Le RAP a ouvert un appel à projets, auquel la Ville répond par les actions, ci-dessous énoncées, qui mobilisent largement les parents.

➤ Pour le Programme de réussite éducative :

- Action de promotion et de valorisation des écoles maternelles du Réseau d'éducation prioritaire, pour les familles d'enfants de moins de 3 ans - aide sollicitée : 1 500 €.
- Les Clubs coup de pouce CLa (Club Langage) - aide sollicitée : 7 500 €.
- Les espaces parents au service des enjeux éducatifs, scolaires et de santé dans les quartiers prioritaires - aide sollicitée : 1 500 €.

➤ Pour le Service petite enfance/crèches :

- Journées Petite Enfance : ateliers parents enfants professionnels - aide sollicitée : 450 €,
- Journées Petite Enfance : buffet d'accueil avant la conférence - aide sollicitée : 900 €,
- Journées Petite Enfance : exposition photos - aide sollicitée : 500 €,
- Crèche Saint-Esprit : atelier « éveil musical » - aide sollicitée : 528 €,
- Crèche Saint-Esprit : atelier « de circomotricité » - aide sollicitée : 660 €,
- Crèche Saint-Esprit : cinéma parents-enfants - aide sollicitée : 135 €,
- Crèche Pyrène : atelier « éveil sonore » - aide sollicitée : 840 €,
- Crèche Pyrène : atelier « éveil corporel et relationnel » - aide sollicitée : 1 400 €,
- Crèche Pyrène : atelier « jardins partagés » - aide sollicitée : 250 €,
- Crèche Chaho : « Communication bienveillante » - aide sollicitée : 1 640 €.

Par ailleurs, la Caisse d'allocations familiales accompagne les collectivités qui développent les équipements destinés aux enfants par le biais d'un appel à projets de sa commission d'action sociale.

Aussi, la Ville de Bayonne a effectué un recensement des besoins prioritaires en mobilier afin d'améliorer l'accueil des enfants sur les temps périscolaires. Un dossier de demande d'aide financière en investissement a donc été établi (aide sollicitée 2 476 € sur un budget total prévisionnel de 3 581€).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions ci-dessus énoncées et celles à venir au cours de l'année 2017, auprès du Réseau Appui Parents 64 et de la commission action sociale de la Caisse d'allocations familiales, et à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint